



LELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE : (SCOT) USSES ET RHONE

Vu pour être annexé à la délibération N°CC
179/2018 en date du 11 septembre 2018
approuvant le SCoT Usse et Rhône

Le Vice-Président chargé de l'urbanisme
et à l'aménagement du territoire,
Bernard REVILLON

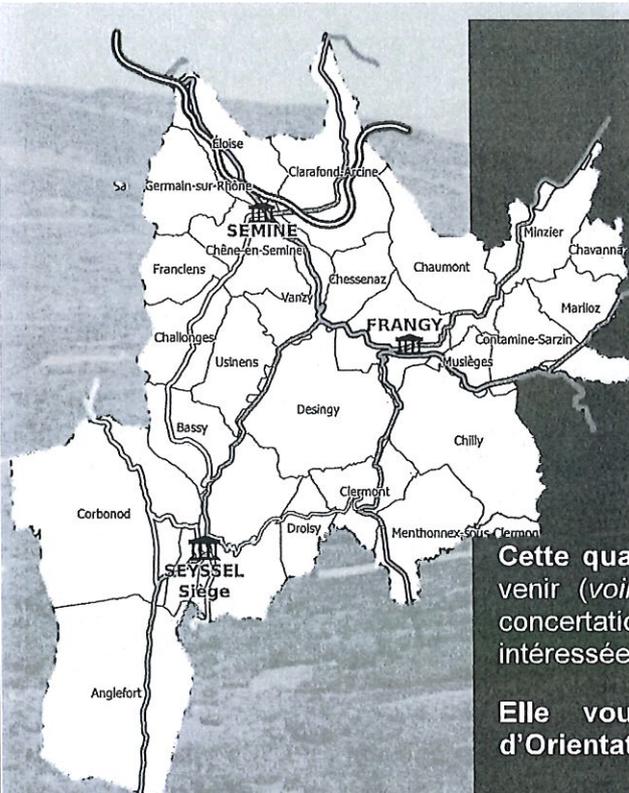
elles orientations pour notre territoire ?



INFORMATION SPECIALE SCoT

N°4

Informez-vous – échanger – participer



MAI 2017.

Marquée par la création de la Communauté de Communes Usse et Rhône au 1^{er} janvier, l'année 2017 verra des décisions importantes sur le devenir de notre collectivité, avec des décisions sur les répartitions des compétences et la concrétisation de certains projets comme la 2^{ème} Maison de vie de la Semine ainsi que la crèche de Seyssel.

Cette année se poursuit avec l'élaboration des PLU intercommunaux (PLUi) et l'achèvement des études du SCoT, dont le périmètre demeure inchangé, mais dont la démarche est désormais pilotée par la Communauté de Communes.

Cette quatrième lettre d'information, et les réunions publiques à venir (*voir encadré ci-dessous*), marquent la dernière phase de concertation sur le SCoT avec vous, habitants et autres personnes intéressées au devenir de notre territoire.

Elle vous présente les grandes lignes du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT : le DOO.

Ce document, à valeur prescriptive, constitue l'outil de mise en œuvre de notre projet politique en matière d'aménagement du territoire, le Projet d'aménagement et de développement durables. Le DOO sera opposable aux futurs PLUi, dont il fixe en quelque sorte les « règles du jeu » à l'horizon 2030.

Mi-2017, il sera procédé à une analyse, puis au bilan de la concertation avec les habitants. Le projet de SCoT sera alors « arrêté » par le Conseil Communautaire, puis transmis pour avis aux diverses personnes publiques (État, Région, Département, Chambres consulaires, ...), avant d'être soumis à enquête publique.

Mais avant cela, **vous êtes cordialement invités à l'une des trois réunions publiques** (les dernières de la démarche d'élaboration du SCoT), qui vous présenteront le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Vos avis, vos réactions, vos suggestions, seront bienvenus à l'occasion de ces réunions, ou par tout autre moyen mis à votre disposition depuis le début de la démarche.

LES REUNIONS PUBLIQUES A VENIR ...

- ↪ 29 mai 2017, 20 heures, à ELOISE, Espace Animation.
- ↪ 1^{er} juin 2017, 20 heures, à SEYSSEL, Maison de Pays.
- ↪ 12 juin 2017, 20 heures, à FRANGY, Salle Jean XXIII.

Le Président de la CC Usse et Rhône,
Paul RANNARD.

Le DOO : Qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique, à l'échelle de notre territoire communautaire Usse et Rhône.

Il résulte d'une démarche progressive, structurée et concertée, d'élaboration du projet de territoire.

Il est composé de **trois documents complémentaires** :

1. Le Rapport de présentation (document d'explication et de justification du projet du SCoT).
2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
3. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Des éléments nécessaires à la construction du projet ...

Un diagnostic	Un état initial de l'environnement	Des enjeux
Des scénarios	Une évaluation des impacts sur l'environnement	Une stratégie
Des orientations et objectifs	Des prescriptions	Des indicateurs de suivi



... à un SCoT formalisé



Le document d'orientation et d'objectifs détermine :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;

2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;

3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines.

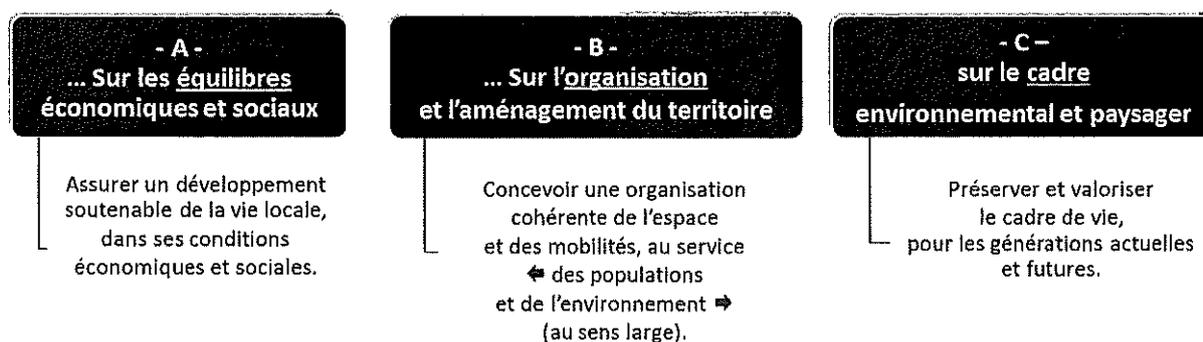
(L.141-5 du Code de l'urbanisme).

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) constitue la partie opposable du SCoT, la traduction prescriptive et opérationnelle des orientations de notre PADD, dont vos élus ont débattu en séance publique le 19 mai 2015 (voir la lettre N°3 de Juin 2015).

Il s'imposera juridiquement aux PLU en vigueur et aux futurs PLU intercommunaux (PLUi).

Ainsi, les PLUi devront démontrer qu'ils sont « compatibles » avec les orientations du DOO, c'est-à-dire qu'ils en respectent « l'esprit », et ne vont pas à l'encontre de leur mise en œuvre.

Le DOO du SCoT Usse et Rhône s'articule autour de **trois grands axes, déclinant des orientations et des objectifs, dont certains sont chiffrés**. Des cartes illustrent certaines thématiques majeures du DOO.



ASSURER UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE DE LA VIE LOCALE, DANS SES CONDITIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES.

Orientations ...

Quelques objectifs ...

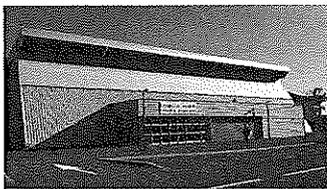
A1

- Orienter l'offre en logements vers plus de diversité et de mixité, devant participer à un développement social équilibré et adapté au contexte rural de notre territoire ...



A2

- Proposer une offre adaptée et performante en équipements et services, au bénéfice des populations et des acteurs économiques, et soucieuse des finances publiques ...



A3

- Déployer une stratégie de développement équilibré, s'appuyant sur les différentes facettes et ressources de l'économie locale, et porteuse de transitions ...



A4

- Favoriser une utilisation pérenne des ressources naturelles, au service des équilibres économiques et de la transition énergétique ...



- Vers 3 600 logements à l'horizon 2031, dont environ 3 400 logements neufs.
- Une répartition adaptée de ces logements sur le territoire (en cohérence avec l'armature urbaine définie par le PADD).
- Une offre en logements plus diversifiée, en faveur de la mixité sociale : Diversité des modes d'occupation (propriété / locatif, aidé ou non aidés) et diversité des formes d'habitat ▼ (collectif / intermédiaire / individuel).

Répartition préconisée des logements futurs par pôle de l'armature urbaine

Types de pôle	Collectif (minimum)	Intermédiaire	Individuel (maximum)
Centres (Frangy / Seyssel 74/01)	60 %	30 %	10 %
Complémentaires (7 communes)	40 %	30 %	30 %
De proximité (16 communes)	collectif encouragé mais sans condition minimale	50 %	50 %

- Le développement d'hébergements en faveur des populations fragiles ou précarisées, et en particulier des personnes âgées.
- Un déploiement et une répartition performante des équipements d'intérêt collectif, des services publics et des réseaux de communication (TIC, ...).
- Des projets structurants d'équipements et de services : crèche de Seyssel, locaux professionnels de santé à la Semine, gymnase à Frangy, tennis couvert à la Semine, requalification de la base de loisir à Seyssel, requalification des centres-bourg, déchèterie du Val des Usses, ...
- Un accueil des gens du voyage répondant aux orientations départementales.
- Une gouvernance optimisée de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales.
- Une politique foncière renforcée et adaptée.
- Une stratégie économique volontariste, à déployer dans différents domaines : secteurs industriel, artisanal et du service / commerce, tourisme / agriculture et sylviculture.
- Une dynamique économique locale à renforcer, reposant sur trois grands axes : l'attraction d'acteurs économiques régionaux (en particulier l'extension de la ZAE de la Semine), le renforcement de l'économie présentielle et la consolidation d'un tissu artisanal aux débouchés locaux.
- Une gestion et une protection renforcées de notre ressource en eau.
- Une gestion durable des ressources du sol (agronomie, carrières, mines) et la préservation de ses fonctions essentielles : stockage, épuration, strates végétales, ...
- La maîtrise des consommations énergétiques (dans l'habitat) et la promotion des énergies renouvelables.

B

CONCEVOIR UNE ORGANISATION COHERENTE DE L'ESPACE ET DES MOBILITÉS, AU SERVICE DES POPULATIONS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Orientations ...

Quelques objectifs ...

B1

- **Maîtriser et structurer l'urbanisation**, en cohérence avec le cadre rural, le niveau d'équipement et les moyens de mobilités.



- Conforter l'armature urbaine existante autour d'un maillage hiérarchisé de lieux de vie animés.
- Recentrer le développement et l'adapter aux différentes polarités de l'armature urbaine.
- Maîtriser l'urbanisation dans l'espace et dans le temps (programmation, phasage).

B2

- **Organiser le cadre économique**, en cohérence avec la stratégie de développement retenue et la conception de l'armature territoriale.

- Optimiser les surfaces dédiées au développement économique.
- Encadrer l'implantation des commerces dans le cadre d'un DAAC, et orienter leur localisation en fonction de leur niveau d'envergure (pôles de proximité / pôles principaux / pôles périphériques) et de leur taille.
- Pérenniser les espaces de production agricole.



B3

- **Organiser les déplacements**, en cohérence avec les choix de structuration et de développement d'un territoire à caractère rural dominant.



- Valoriser l'atout ferroviaire de Seyssel-Corbonod.
- Hiérarchiser et optimiser le réseau routier existant.
- Soutenir / promouvoir les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle.
- Améliorer et optimiser l'offre de stationnement.
- Développer un réseau pertinent de liaisons « douces ».
- Optimiser ou requalifier les espaces publics dans les centres-bourgs et centre-villages.

B4

- **Maîtriser la consommation d'espace** au bénéfice de l'économie agricole, de la lisibilité des paysages et de l'identité rurale du territoire.

- Favoriser une densité de l'habitat raisonnée et adaptée au contexte urbain.
- Objectif chiffré : Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels (par rapport à la période antérieure), dans la limite de 70 hectares pour l'habitat (et les équipements associés) et de 35 ha pour les zones d'activités économiques.
- Pour l'habitat : « tendre vers » une moindre consommation moyenne de surface, suivant des ratios moyens (par type de logement futur).

Typologie de logement	Surface moyenne admissible	
	Par logement	Par hectare
Collectif :	- Pôles centres : 120 m ²	83 logements
	- Pôles complémentaires : 150 m ²	67 logements
	- Pôles de proximité :	
Intermédiaire :	- Tous les pôles : 250 m ²	40 logements
Individuel :	- Tous les pôles : 500 m ²	20 logements

+ 25 % de surface supplémentaire pour équipements et services

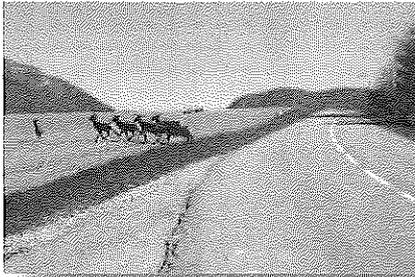
PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE, POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES

Orientations ...

Quelques objectifs ...

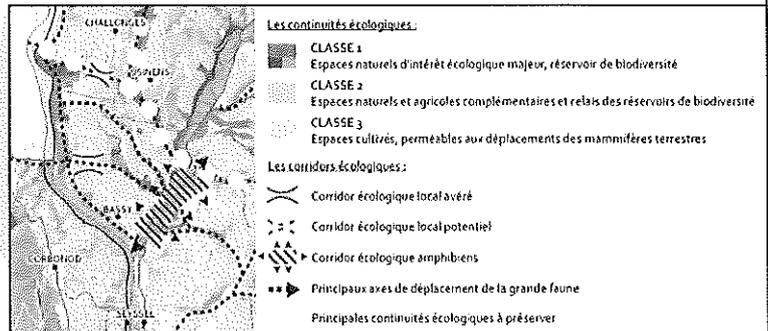
C1

- **Préserver l'armature et les fonctionnalités écologiques**, pour un territoire de « haute valeur environnementale ».



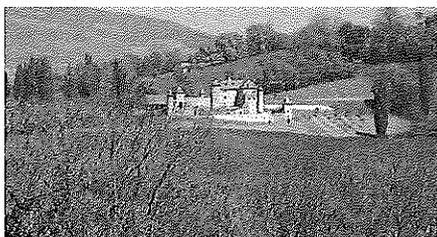
CARTE de la trame écologique (extrait).

- *Préserver les divers éléments constituant la trame écologique de notre territoire (extrait ci-dessous).*
- *Respecter le principe « ERC » : Eviter/Réduire/Compenser, qui s'applique aux aménagements ayant un impact potentiel pour la fonctionnalité écologique des espaces naturels et agricoles du territoire.*



C2

- **Préserver la lisibilité des paysages**, pour un territoire à l'identité préservée et révélée.



- *Préserver (voire restaurer) les paysages caractéristiques voire remarquables du territoire, et les mettre en valeur, en associant plus étroitement valorisation patrimoniale et promotion culturelle et touristique du territoire.*
- *Préserver / assurer la qualité du cadre bâti ou à bâtir :*
 - *Contenir l'étalement résidentiel et l'urbanisation linéaire (facteurs de perte de lisibilité et de banalisation des paysages).*
 - *Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, qui soient adaptés au territoire, tout en intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et énergétiques.*
 - *Prévoir le renouvellement urbain des quartiers vétustes.*
 - *Encadrer les conditions d'accueil de nouvelles infrastructures, activités ou de nouveaux équipements « impactants » pour le paysage.*
 - *Développer une armature d'espaces collectifs de proximité.*
- *Préserver, voire restaurer la qualité des paysages agraires (non bâtis), par :*
 - *Des limites claires entre espaces urbanisés / espaces agricoles, et espaces agricoles / espaces forestiers (contre la fermeture des paysages).*
 - *Des paysages viticoles et arboricoles traditionnels.*
 - *Des haies structurantes en milieu agricole (et une limitation des plantations résineuses).*

C3

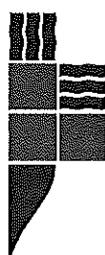
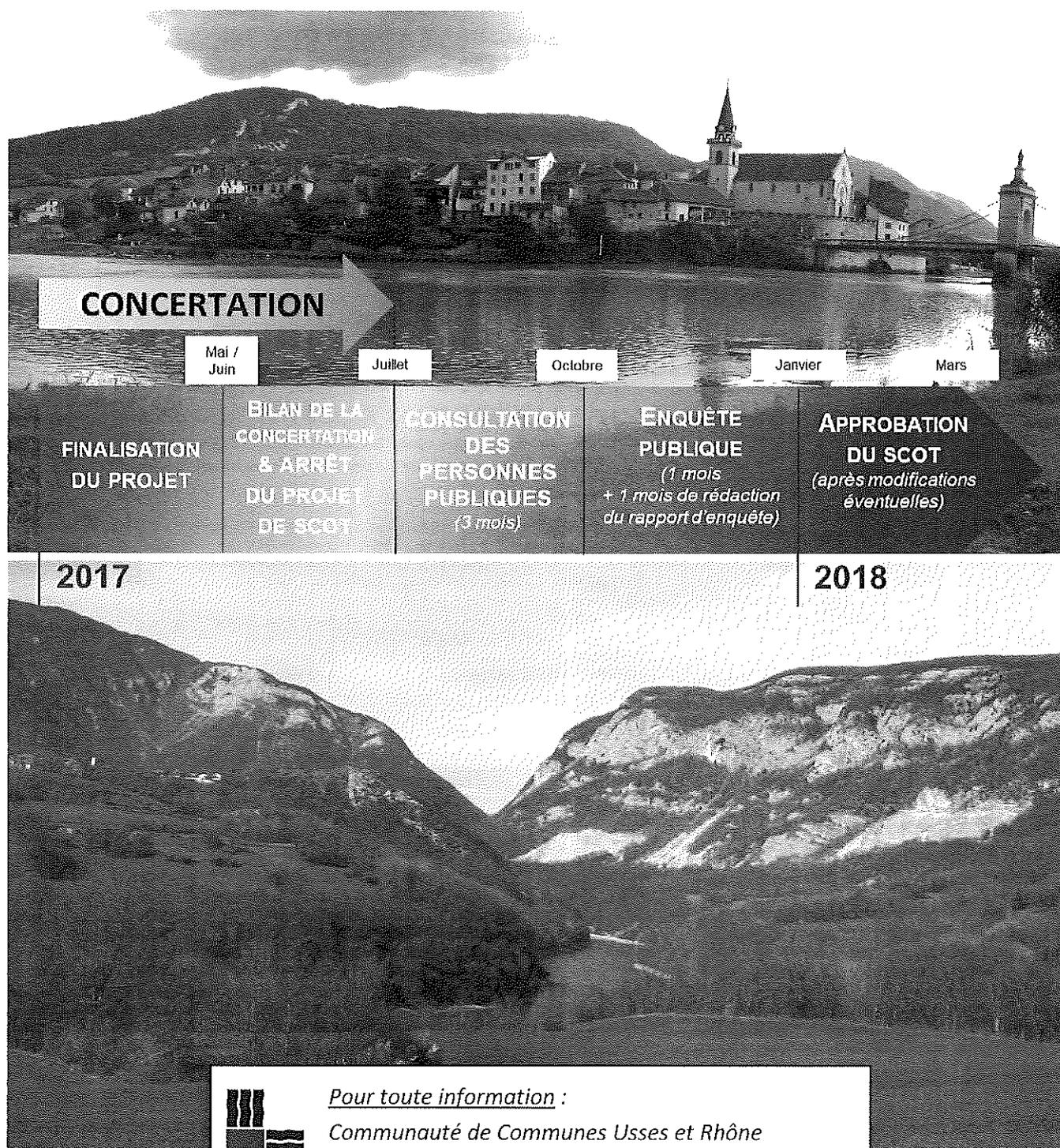
- **Sécuriser les personnes et les biens** contre les risques et les nuisances (avérés ou potentiels).

- *Prévenir et limiter, voire réduire, les risques naturels potentiels ou avérés, ainsi que les risques technologiques.*
- *Gérer les eaux pluviales (rétention, infiltration, écoulements naturels), et limiter l'imperméabilisation des sols.*
- *Optimiser la gestion des déchets, dans le respect des plans départementaux.*
- *Limiter voire réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores (des axes routiers, pour l'essentiel).*

La concertation avec vous se poursuit ...

Vous pouvez encore nous faire part de vos remarques et propositions éventuelles, par les différents moyens mis à votre disposition, ... où à l'occasion des réunions publiques à venir (voir encadré en page 1).

Cette concertation s'achèvera avec l'arrêt du projet de SCoT, qui devrait intervenir en juillet prochain.



Pour toute information :

Communauté de Communes Usses et Rhône
Pôle Urbanisme-Aménagement du territoire
35 Place de l'Église, 74270 Frangy

Courriel : urbanisme@cc-ur.fr Tél. : 04 50 44 79 86

Site Internet : <http://www.scot-usses-et-rhone.fr>



Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, Bernard REVILLON



Le SCoT Usse et Rhône : un projet commun pour les Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Pays des Usse

Lancé le 26 février 2014, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) des Usse et Rhône est un document de planification regroupant trois Communautés de Communes. Le SCoT est un document indispensable à la maîtrise de l'urbanisation sur notre territoire. Il permet :

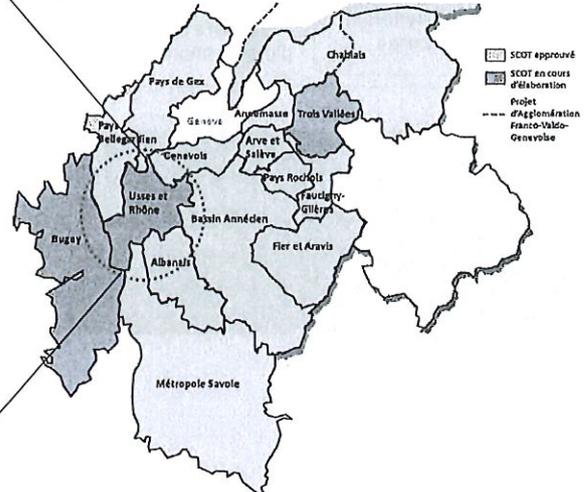
- de se positionner face aux territoires voisins du Pays Bellegardien, du Genevois, du Bassin Annécien, du Bugey et de l'Albanais,
- d'affirmer notre politique de développement pour les 15 prochaines années,
- de s'orienter vers une maîtrise de l'urbanisation, en fonction de nos capacités d'accueil, de nos services et de nos équipements,
- d'inscrire des orientations et des objectifs de développement communs que reprendront les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le territoire des Usse et Rhône et le calendrier d'avancement du SCoT



Le territoire des Usse et Rhône, c'est :

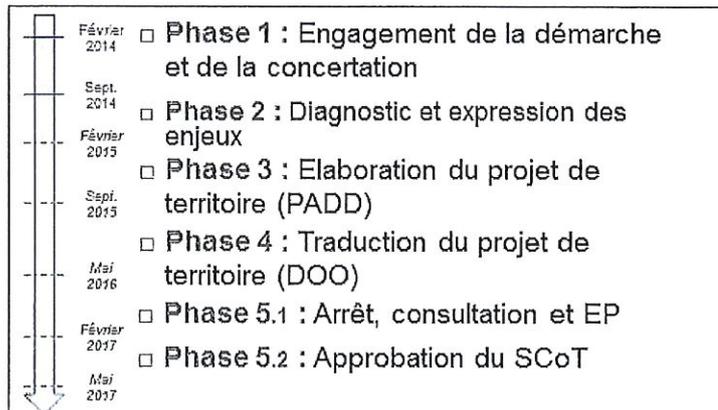
- ➔ 3 Communautés de Communes
- ➔ 26 communes
 - 23 en Haute-Savoie
 - 3 dans l'Ain



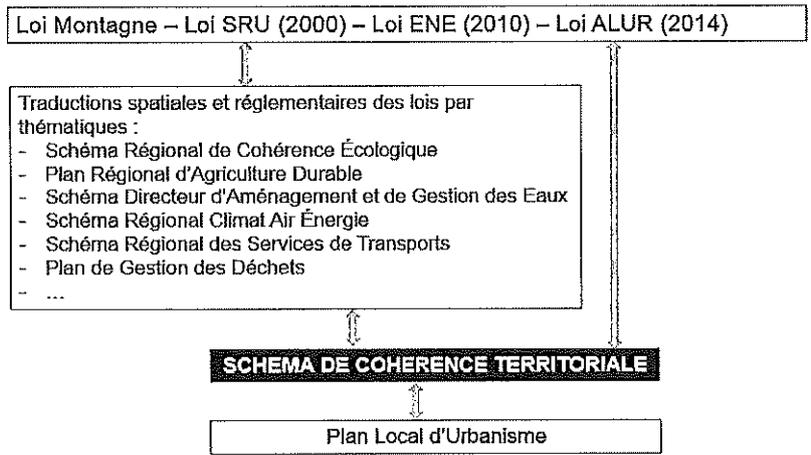
Actuellement, les élus du SCoT terminent la phase 2 du diagnostic et d'expression des enjeux.

Ces enjeux nourriront le projet politique du territoire (phase 3).

Le projet politique sera traduit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (phase 4), document réglementaire opposable aux tiers.



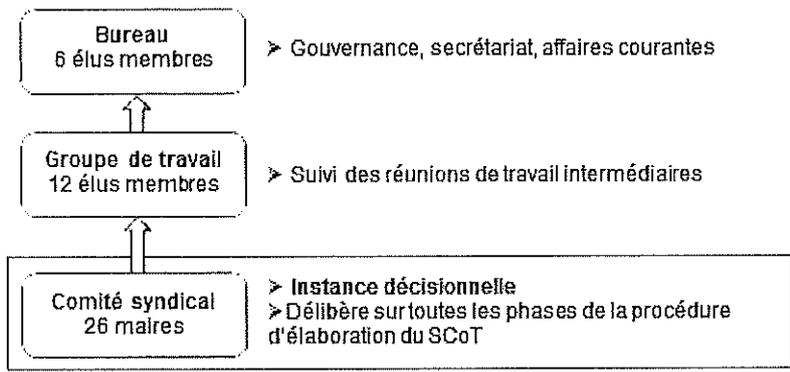
Le rôle d'un SCoT dans l'articulation des documents d'urbanisme :



- Un cadre réglementaire national très précis
- Le SCoT intègre les orientations de nombreux schémas régionaux d'aménagement
- Le Plan Local d'Urbanisme (zones constructibles, règlement) est compatible aux orientations du SCoT

- ❖ Le SCoT occupe une position centrale

Quelle gouvernance pour le SCoT ?



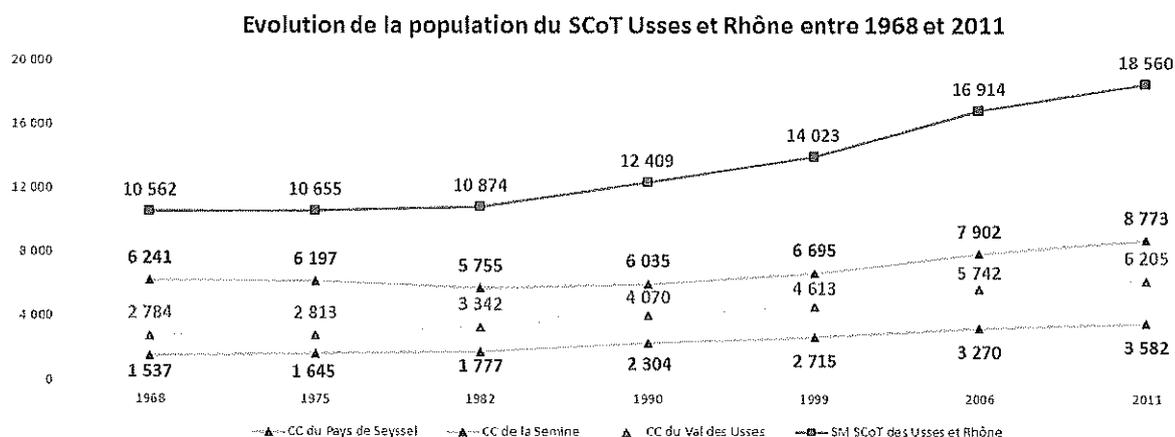
- Chaque maire participe au Comité Syndical du SCoT, accompagné d'un de ses adjoints
- Construction et validation du projet politique et des objectifs du SCoT

Vous êtes consultés !

- À travers un registre de concertation disponible dans les locaux de votre Communauté de Communes → vos observations sont les bienvenues !
- À travers l'organisation de 3 réunions publiques en février 2015 et dont les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Fait à Chêne-en-Semine, le 19 novembre 2014.

Un territoire particulièrement dynamique sur le plan démographique :



329 habitants de plus chaque année.

Un enjeu particulièrement important pour l'avenir : l'accueil de populations nouvelles tout en conservant une bonne qualité de vie.

- 19 066 habitants en 2014 (estimation INSEE)
- + 1,9 % de croissance moyenne annuelle entre 2006 et 2011 (Haute-Savoie = + 1,4 % ; Ain = + 1,3 % ; France = + 0,5 %)

Répondre à la problématique de l'emploi :

347 emplois nouveaux en 5 ans
Taux de chômage : 7,9 %

	Nombre de personnes actives		Nombre d'emplois		Nombre de chômeurs	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
CC du Pays de Seyssel	3 231	4 258	1 439	1 752	223	415
CC de la Semine	1 716	1 846	750	656	108	130
CC du Val des Usse	3 045	3 295	1 292	1 420	197	194
SMI du SCoT Usse et Rhône	7 992	9 399	3 481	3 828	528	739

Table des sigles

Sigle	Signification
ALUR	Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs
ENE	Engagement National pour l'Environnement
EP	Enquête Publique
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain



Vu pour être annexé à la délibération N°CC 179/2018 en date du 11 septembre 2018 approuvant le SCoT Usse et Rhône

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, Bernard REVILLON

Le 18 mai 2016

Le SCoT Usse et Rhône : vers le Document d'orientations et d'objectifs



Les Communautés de Communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val de Rhône ont élaboré conjointement le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT Usse et Rhône. Le DOO est la partie opposable aux tiers du SCoT. Les PLU intercommunaux, en cours d'élaboration, devront être compatibles avec le DOO du SCoT.

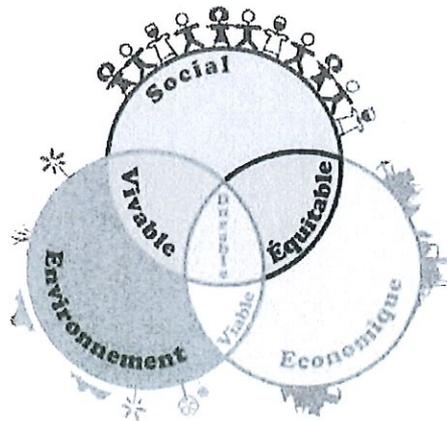
Qu'est-ce que le Document d'orientations et d'objectifs ?



Diagnostic du territoire
PADD
Projet politique
DOO
Aspects réglementaires
Finalisation du SCoT

Le DOO est la pièce du SCoT opposable aux tiers. Le diagnostic du territoire met en lumière les enjeux. Ensuite, sur la base des enjeux s'établit le projet politique. Puis, le projet politique est traduit réglementairement, ce qui conduit au DOO.

Le SCoT traite toutes les thématiques, dans le cadre du développement durable



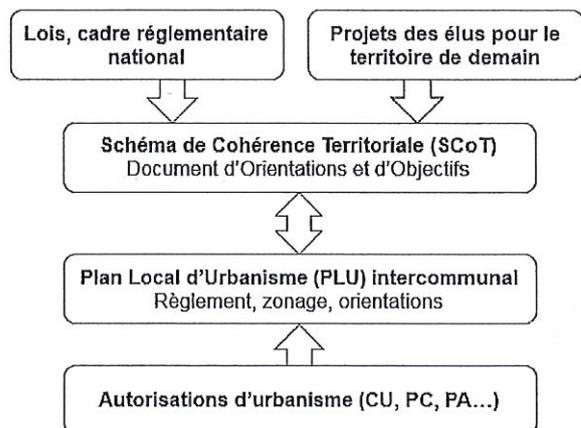
SCoT validé → Les PLU doivent être compatibles

Quelles incidences a le Document d'orientations et d'objectifs ?

Le DOO traduit, dans le SCoT, le projet politique des élus, encadré par un cadre réglementaire de plus en plus strict, notamment en matière de :

- ✓ réduction de consommation d'espaces agricoles,
- ✓ préservation des continuités écologiques,
- ✓ densification de l'urbanisation,
- ✓ mixité sociale et fonctionnelle de l'habitat.

Le DOO du SCoT a des incidences directes sur les PLU (règlement et zonage). Sachant que, in fine, les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent respecter les mesures réglementaires des PLU.



Aussi, le DOO du SCoT a des incidences notables sur les PLU. En finalité, il traduit un projet politique ambitieux pour le territoire, dans le respect des lois, de plus en plus strictes en matière d'aménagement du territoire.

Vu pour être annexé à la délibération N°CC
179/2018 en date du 11 septembre 2018
approuvant le SCoT Usse et Rhône

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du Territoire
Bernard REVILLON



~~Communauté de Communes Usse et Rhône~~

Communes de Anglefort, Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en Semine, Chessenaz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Corbonod, Desingy, Droisy, Éloise, Franclens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Usinens, Vanzy.

RÉUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du **Schéma de Cohérence
Territoriale Usse et Rhône (SCoT)**,

Monsieur le Président et son Conseil communautaire,
vous convient à une réunion publique sur la présentation du
Document d'Orientations et d'Objectifs dans 3 secteurs
géographiques de la Communauté de Communes

Elles se tiendront les :

Lundi 29 mai 2017 à 20h

Espace Animation, à Éloise

Jeudi 1^{er} juin 2017 à 20h

Maison de Pays, à Seyssel Haute-Savoie

Lundi 12 juin 2017 à 20h

Salle Jean XXIII, à Frangy

ANNONCES LÉGALES

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, Bernard REVILLON

Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web. Profil acheteur. Plateforme de données. www.marchespublics.teddauphine-le-jal.com

AVIS Avis administratifs LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE COMMUNIQUE En application des articles L122-1 et suivants, R122-1 et suivants, L214-1 et suivants, R214-1 et suivants, L123-1 et suivants, R123-1 et suivants, L123-10, L123-11, L411-1A, L411-2 et R411-9 à R411-14 et D211-10, L123-1 à L123-16 et R123-1 à R123-27 du code de l'environnement, à la demande de Grand Massif Domaines Skiables, par arrêté préfectoral n° DOT-2017-1054 du 12 mai 2017, l'aménagement de la combe de Coulouvrier et les demandes d'autorisation d'exécution de travaux, sur les communes de SAMOENS, MORILLON, ARACHES-LA-FRASSE, LA-FRASSE. L'arrêté d'autorisation précité définit les mesures jugées nécessaires pour préserver la qualité du milieu naturel. Le dossier sur l'opération autorisée est mis à la disposition du public dans les mairies de SAMOENS, MORILLON, ARACHES-LA-FRASSE ou à la direction départementale des territoires (service eau - environnement) pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'arrêté d'autorisation. Le texte intégral des prescriptions imposées peut être consulté en mairie de SAMOENS, MORILLON, ARACHES-LA-FRASSE, à la direction départementale des territoires (service eau - environnement) ou sur le site internet des services de l'Etat. Pour le préfet et par délégation Le directeur départemental des territoires Le chef du service eau-environnement, Isabelle LHEUREUX

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE COMMUNIQUE Lors de sa réunion du 11 mai 2017, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Savoie a accordé à la société civile Les Deux Pics, dont le siège social se situe 195, Clos des Iles Sud, 74700 Sallanches, représentée par MM. Eric et Franck Picchiolotto, co-gérants, l'autorisation d'extension d'un ensemble commercial existant, par extension de 755 m² de la surface de vente d'un magasin, pour la porter à 1 690 m², avec passage à l'enseigne intégrée, sis 195, rue des Hérons Cendrés, 74130 Bonneville, dans les conditions suivantes:

Ensemble commercial	Surface de vente actuelle	Extension demandée	Surfaces de vente totales
CARREFOUR MARKET	4 600 m²	0	4 600 m²
LIDL	940 m²	0	940 m²
INTERSPORT	934 m²	756 m²	1 690 m²
TOTAL	6 374 m²	756 m²	7 130 m²

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Pour le préfet Le secrétaire général, Guillaume DOUHERET

AVIS public COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE Réunions publiques Document d'Orientation et d'Objectifs - SCoT

Plan local d'urbanisme COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Modification simplifiée du plan local d'urbanisme (P.L.U.) du 09/11/2016 Mise à disposition du public du dossier

Par délibération du 10 mai 2017, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (P.L.U.) du 09 novembre 2016 de la commune de Saint-Gervais-les-Bains, et a défini les modalités de mise à disposition du public, en application des articles L143-38, L153-28, L153-41, L153-41 et L153-48 du Code de l'Urbanisme. Cette modification simplifiée n° 1 porte sur un point unique, à savoir la correction d'une erreur matérielle dans l'article UD 7 du règlement du P.L.U. relatif au retrait des constructions depuis les limites séparatives. Les pièces constitutives du dossier de modification simplifiée n° 1 ainsi qu'un registre des observations seront mis à la disposition du public au service urbanisme et foncier de la mairie de Saint-Gervais les Bains, du mercredi 31 mai 2017 au vendredi 90 juin 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h 00, et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi de 08 h 30 à 12 h 00, et de 13 h 30 à 16 h 00. Les pièces constitutives du dossier de modification simplifiée n° 1 seront

Le dossier est consultable en mairie de Doussard; au siège de la CSCLA (32, route d'Albertville 74210 Faverges-Seythenex) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet aux lieux mentionnés ci-dessus ou adressées par courrier à M. le Président, CSCLA, 32 route d'Albertville 74210 Faverges-Seythenex.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS Procédures adaptées

HAUTE SAVOIE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE Avis d'appel public à la concurrence

M. le Président 23, rue de la Paix - BP 32544 - 74041 ANNECY Cedex tél : dcpour-serv@hautesavoie.fr - web : http://www.hautesavoie.fr Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis implique un marché public Objet : R042 - Réparation et aménagement du pont de Vesonne au PR 16 - 470 - COMMUNE LA FAVERGÈS Référence acheteur : 1750192 Type de marché : Travaux Procédure : Procédure adaptée Code NUTS : FR716 Durée : 42 jours. Description : - bousage du nant et mise en œuvre des protections de rives - réparation des mapponnages - réfection du tablier - réalisation dispositifs d'eau pluviales, de l'échanché sur dalle, des bordures et de la chaussée La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non Forme du marché : Prestation divisée en lots : non Les variantes sont refusées Conditions relatives au contrat Financement : - paiement par virement à 30 jours sur la base d'acompte mensuel - Engagement sur fonds propres de la collectivité - Avance de 20 % peut être accordée au candidat - Marché à prix unitaires, - Forme des prix : fermes actualisables Conditions de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Situation juridique - références requises : - Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants (DC1) - Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité. - Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 Capacité économique et financière - références requises : - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles Référence professionnelle et capacité technique - références requises : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacun des trois dernières années - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années en relation avec l'objet du marché, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés conformément à bonne fin - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants, ou tout autre document équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres Marché réservé : non Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération : - 80% Valeur technique de l'offre - 40% Prix Remise des offres : 08/06/17 à 12h00 au plus tard à l'adresse : DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE - Services de la Commande Publique - 23, rue de la Paix (1^{er} étage - bureau 111) CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX (dépôt possible en mains propres contre récépissé); Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée : l'euro. Validité des offres : 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres. Renseignements complémentaires : Les travaux sont à réaliser à partir du mois de septembre et la date de livraison du marché est prévue pour le 15/09/17. Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : non Envoi à la publication le : 17/05/17 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.hautesavoie.fr

81799400

COMMUNE DE MIEUSSY Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Commune de Mieussy, 1, place de la Mairie - 74400 MIEUSSY Correspondant : TERAECTM, Conducteur d'opération Adresse internet du profil d'acheteur : https://teractem.achatpublic.com Objet du marché : travaux de mise en place des périmètres de protection des captages - Mieussy (74) CPV : 45232101, 45232100. Lieu d'exécution : territoire de la commune de Mieussy (74) Caractéristiques principales : création de réseau d'eaux usées - Mise en place de captages - Mise à 12000 au plus tard. Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée : l'euro. Validité des offres : 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres. Renseignements complémentaires : Les travaux sont à réaliser à partir du mois de septembre et la date de livraison du marché est prévue pour le 15/09/17. Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : non Envoi à la publication le : 17/05/17 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.mpt74.fr

VILLE D'ANNECY Avis d'appel public à la concurrence

M. le Maire Esplanade de l'Hôtel-de-Ville - BP 2305 - 74011 ANNECY Cedex Tél : 04 50 33 89 06 - Fax : 04 50 33 89 03 tél : marchespublics@ville-annecy.fr - web : http://www.annecy.fr Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis implique un marché public Objet : Construction d'un bâtiment d'accueil pour le camping municipal d'Anancy Référence acheteur : accueil camping Type de marché : Travaux Procédure : Procédure adaptée Code NUTS : FR716 La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non

http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat - Formulaire DCE, Déclaration du candidat individuel ou du membre du Forum, (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) - Une liste de références récentes, sur les trois dernières années, concernant des travaux similaires, à défaut de disposer de références récentes, le candidat présente tout élément lui permettant de justifier de ses capacités techniques et professionnelles. Le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants justifiant de celles-ci dans les pièces de la candidature. Marché réservé : non Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération : - 30% Valeur technique - 70% Prix Renseignements administratifs : DIRECTION DE LA COMMUNE PUBLIQUE - M. Doche Hôtel de Ville - BP 2305 - 74011 ANNECY Tél : 04 50 33 89 06 - Fax : 04 50 33 89 08 m. : Pierre.Doché@ville-annecy.fr Remise des offres : 12/06/17 à 17h00 au plus tard à l'adresse : DIRECTION DE LA COMMUNE PUBLIQUE - Mme Bruck Mairie d'Anancy, place de l'Hôtel de Ville BP 2305 - 74011 Anancy Cedex Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée : l'euro. Validité des offres : 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres. Modalités d'ouverture des offres : Date : le 13/08/17 Renseignements complémentaires : Le délai maximum d'exécution de l'ensemble des travaux est fixé à 37 semaines et n'intègre pas la période de préparation de 4 semaines. S'agit d'un marché récurrent : non Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : non Modalités de chargement des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE 2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE Tél : 04 76 42 90 00, m. : greffe-la-grenoble@juradm.fr Préférer la consultation en détail d'introduction des recours ; Cf. le greffe du Tribunal Administratif à l'adresse ci-dessus. Envoi à la publication le : 17/05/17 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.annecy.fr

MAIRIE DE TANINGES Avis d'appel public à la concurrence

M. Yves LAURAT - Maire Avenue des Thézards - 74440 TANINGES Tél : 04 50 34 20 22 - Fax : 04 50 34 85 84 m. : marchespublics@taninges.fr L'avis implique un marché public Objet : Aménagement et calage rue de la Poste - RD 902 Type de marché : Travaux Procédure : Procédure adaptée Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots Lot N° 1 - Génie civil Lot N° 2 - Revêtements et signalisations Lot N° 3 - Aménagements paysagers et urbains Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération : - 40% Valeur technique - 60% Prix Renseignements administratifs : MAIRIE DE TANINGES - Avenue des Thézards - 74440 TANINGES Tél : 04 50 34 20 22 - Fax : 04 50 34 85 84 m. : marchespublics@taninges.fr BE INFRAROUTE - Mme WAGNIES Sylvie 3 rue Nicolas Girard - 74300 CLUSES Tél : 04 50 98 50 35 - m. : infrououte@nem.fr Remise des offres : 16/06/17 à 12h00 au plus tard. Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée : l'euro. Envoi à la publication le : 17/05/17 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.mpt74.fr

COMMUNE DE MIEUSSY Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Haute-Savoie HABITAT (CPH de la Haute-Savoie 2, rue Marc Le Roux - CS 97006 - 74055 ANNECY Tél. 04.80.48.00.30 - Télécopie : 04.50.88.22.99 www.hautesavoiehabitat.fr Correspondant : M. le Directeur général. 2 - Objet du marché : Régier - Rue des Fins. Construction de 6 logements locaux, 8 garage cités et un local bricolage. 3 - Désignation des lots, durée des marchés et Les travaux comporteront une seule tranche de 6 en 21 lots dont la décomposition est la suivante

N° du lot	Désignation du lot	d'
3	Terrassement, VRD	
4	Gros œuvre	
5	Charpente, couverture, zinguerie	
6	Etanchéité	
7	Menuiseries extérieures PVC	
8	Menuiseries extérieures bois, occupation	
9	Serrurerie	
10	Isolation, peinture extérieure	
11	Menuiseries intérieures bois	
12	Cloisons, doublages	
13	Faux plafonds	
14	Carrelages faïences	
15	Revêtement sols sculpés	
16	Peinture intérieure	
17	Châssage, sanitaire	
18	VMC	

Cautionnement et garanties exigés : retenue de garantie de 5 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande (couvrant 100 % du montant de l'avance) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : prix unitaires révisables mensuellement. Avance de 5 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Financement des prestations : fonds propres et/ou emprunts et/ou subventions. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement conjoint avec mandataire solidaire interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français Unité monétaire utilisée : l'euro. Conditions de participation Situation juridique, capacité économique, financière et technique : les données requises mentionnées au règlement de la consultation La transmission et la vérification des documents de candidature peuvent être effectués par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRSET : non

Catherine Vidal Directrice Annonces L. Portable : 06 22 57 23 catherine.vidal@ledau.fr Laurent Gervasoni Portable : 06 13 83 11 laurent.gervasoni@ledau.fr

de difficultés pour télécharger les documents et/ou la plateforme, les candidats peuvent s'adresser par 092232120 ou par courrier à support@achatpublic.com Date d'envoi du présent avis à la publication : Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : 105, avenue de Genève - BP 40528 - 74014 ANNECY Adresse internet : https://teractem.achatpublic.com Adresse auprès de laquelle des renseignements administratifs peuvent être obtenus : TERAECTM 74000 ANNECY - Téléphone : 045008317 Adresse internet : https://teractem.achatpublic.com Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus : PROFILES ETUDES - Mm 129, avenue de Genève - 74000 ANNECY - Téléphone : 045008317 - Tél 0450678333 Adresse auprès de laquelle les documents de la plateforme peuvent être obtenus : TERAECTM - 105, avenue de Genève - BP 40528 - 74014 ANNECY CEDEX - Téléphone : 045008317 Adresse internet : https://teractem.achatpublic.com Instance chargée des procédures de recours TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE 2, place de Verdun - 38002 GRENOBLE CEDEX Renseignements relatifs aux lots Lot 01 - Travaux de réseaux d'eaux usées Lot 02 - Mise en place des périmètres de protection Durée 4 mois - CPV 45232100

COMMUNE DE SAINT-ANNE Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Commune de Saint-Anne - 1, route du Village, 74500 Correspondant : TERAECTM, Conducteur d'opération https://teractem.achatpublic.com Objet du marché : TRAVAUX de mise en œuvre d'alimentation en eau potable à St Anne (74) - Pro Classification CPV : 45232100, 45125000, 4511, Lieu d'exécution : Territoire de la commune intercommunale avec La Roche Sur Foron). Caractéristiques principales : Principales : renouvellement de conduites d'eau potable - cor incendie. Attribution d'un marché public unique. Prestations divisées en lots : Non. Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois. F un délai d'exécution sans dépasser le délai d'ci-avant. Modalités essentielles de financement et de paiement actualisables. Avance de 5 % accordée dans les conditions du contrat. Délai global de paiement : 30 jours. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre : Fr Unité monétaire utilisée : l'euro. Conditions de participation : Situation juridique économique, financière et technique : R mentionnées dans les documents de la consultation La transmission et la vérification des documents peuvent être effectués par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRSET : Non Critères d'attribution : Offre économiquement appréciée en fonction des critères pondérés : - Prix des prestations (60 %) - Valeur technique (40 %) Type de procédure : Procédure adaptée. Date limite de réception des offres : 21-06-2017 Délai de validité des offres : 4 mois Numéro de référence attribué au marché par l'Etat : 20171758703 Renseignements complémentaires : Dé procédures : le dossier de consultation des offres est accessible, est librement accessible à : https://teractem.achatpublic.com. En cas de difficulté les documents et/ou remettre l'offre sur la plate peut s'adresser par téléphone à la hotline 0922 à support@achatpublic.com Date d'envoi du présent avis à la publication : Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : 105, avenue de Genève, BP-40528, 74014 ANNECY Adresse internet : https://teractem.achatpublic.com Adresse auprès de laquelle les documents ou complémentaires peuvent être obtenus : TERAECTM 74000 ANNECY, Téléphone : 045008317, Fax : 74000 ANNECY Adresse internet : https://teractem.achatpublic.com

AVIS DE CONS Marché de

1 - Identification de l'organisme qui passe le : Haute-Savoie HABITAT (CPH de la Haute-Savoie 2, rue Marc Le Roux - CS 97006 - 74055 ANNECY Tél. 04.80.48.00.30 - Télécopie : 04.50.88.22.99 www.hautesavoiehabitat.fr Correspondant : M. le Directeur général. 2 - Objet du marché : Régier - Rue des Fins. Construction de 6 logements locaux, 8 garage cités et un local bricolage. 3 - Désignation des lots, durée des marchés et Les travaux comporteront une seule tranche de 6 en 21 lots dont la décomposition est la suivante

N° du lot	Désignation du lot	d'
3	Terrassement, VRD	
4	Gros œuvre	
5	Charpente, couverture, zinguerie	
6	Etanchéité	
7	Menuiseries extérieures PVC	
8	Menuiseries extérieures bois, occupation	
9	Serrurerie	
10	Isolation, peinture extérieure	
11	Menuiseries intérieures bois	
12	Cloisons, doublages	
13	Faux plafonds	
14	Carrelages faïences	
15	Revêtement sols sculpés	
16	Peinture intérieure	
17	Châssage, sanitaire	
18	VMC	

LUNDI 22 MAI 2017 LE PROGRES

AVIS

Avis administratifs

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

REUNIONS PUBLIQUES

Document d'Orientation et d'Objectifs - SCoT

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, la CCUR organise une réunion publique

La même réunion publique se tiendra à trois dates différentes :

Le 29 mai à 20 h 00 à l'Espace Animation d'Étoile

Le 1^{er} juin à 20 h 00 à la Maison de Pays de Seyssel

Et le 12 juin à 20 h 00 à la salle Jean XXIII de Frangy

Toute personne est bienvenue

816099500

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Par acte sous seing privé en date du 17 mai 2017 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

NET4WIN

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1 000 euros

Siège : 337, rue des Pervenches - 01090 Montmerle-sur-Saône

Objet : Conception et édition de sites internet, Marketing internet, Stratégie digitale, Recrutement et organisation des ressources digitales

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre Associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant à la majorité des voix des Associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Stéphane LEUK,

Immatriculation : au RCS de Bourg-en-Bresse.

Pour avis, Le Président

818263300

Fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/05/2017, enregistré au SIE de Bourg-en-Bresse le 16/05/2017, Bord. n° 2017/653 Case n° 12, Dominique CHAUDIER, demeurant 9 place de la Mairie, 01240 Dompiere-sur-Veyle, immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le n° 451607758, a vendu, à la société FRED AUTOSERVICES, SAS au capital de 5.000 euros, dont le siège social est 22 route du Mas Vernon, 01240 Dompiere-sur-Veyle, immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le n° 828481895, son fonds de commerce garage, réparation d'autos-motos, vente d'essence, carburants et huiles, vente de véhicules neufs ou d'occasions sis et exploité 22 route du Mas Vernon, 01240 Dompiere-sur-Veyle et pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS Bourg-en-bresse et l'I.N.S.E.E. sous le n° 45160775800013, moyennant le prix de 59.500 euros, avec entrée en jouissance au 16/05/2017.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours à compter de la dernière en date des publications légales à la SELARL d'Avocat Pierre-Emmanuel THIVEND sis 13 avenue de Bad Kreuznach - 01000 Bourg-en-Bresse.

Pour Insertion

818221900

Convocations



MUTUELLE DE L'EST
LA BRESSE ASSURANCES

8, avenue Louis Jourdan- BP 158
01004 Bourg-en-Bresse cedex

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire :
du jeudi 15 juin 2017 à 17 h 00

En application des Statuts, les Délégués(els) élus par les Sociétaires sont convoqués(és) à l'Assemblée Générale Ordinaire selon les prescriptions de l'Art. 12.

Ordre du jour

- Ouverture de l'Assemblée et Constitution du Bureau de Séance

- Rapport moral du Président du Conseil d'Administration

- Rapport d'activités 2016

- Présentation des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2016

- Rapport spécial

- Vote des résolutions

- Questions diverses

Cette Assemblée Générale se déroulera : A l'Hôtel Mercure -

10, avenue de Bad Kreuznach - 01000 Bourg-en-Bresse

818265800

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du Territoire,
Bernard REVILLON

GALES 09



SERVICE
DE SANTÉ
AU TRAVAIL
DE L'AIN

CONVOCAION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE L'AIN

Le Service de Santé au Travail de l'Ain vous informe ses adhérents
que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le

Mardi 21 juin 2017 à 16 h 45

au siège administratif

280, avenue San Severo - 01000 Bourg-en-Bresse

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de cette réunion :

- 1 - Rapport moral de l'exercice 2016,
- 2 - Rapport d'activité de l'exercice 2016,
- 3 - Rapport financier de l'exercice 2016,
- 4 - Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- 5 - Budget 2017 - Barème des cotisations 2017,
- 6 - Renouvellement des Administrateurs,
- 7 - Questions diverses.

Les entreprises adhérentes sont invitées à participer à cette Assemblée,
conformément aux articles 15 et 16 de nos statuts.

Merci de nous contacter :

- Soit par e-mail à assemblee.generale@sst01.org

- Soit par courrier au 280, avenue San Severo - CS 20194 - 01005

Bourg-en-Bresse cedex, pour : confirmer votre participation, vous faire
représenter, ou pour toutes questions que vous souhaitez nous
communiquer (merci de les faire parvenir 72 heures avant le déroulement
de la réunion).

Le Président, Jacky PECHADRE

818437300

ADJUDICATIONS IMMOBILIÈRES

M^e BERNASCONI
Avocat Associé de LA SELARL
BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
DE BOYSSON
à Bourg-en-Bresse - 9, avenue Alsace Lorraine

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un terrain à bâtir sis à Vétraz-Monthoux (74100)
Lieu dit Haut Monthoux

Un tènement immobilier non bâti, cadastré :
Section A numéro 1762, lieu dit "Haut Monthoux", pour 02 ares
51 centiares

Section A numéro 1767, lieu dit "Haut Monthoux", pour 05 centiares
Section A numéro 1880, lieu dit "Haut Monthoux", pour 12 ares
60 centiares

Le terrain est situé en zone UH4, soit un secteur à dominante d'habitat
de faible densité. L'ensemble est complètement recouvert d'une
importante végétation grimpante et dense. Existence d'un transformateur
et de toilettes sur la parcelle n° 1762. Le terrain est vide de toute
occupation

SUR LA MISE A PRIX DE 200 000 EUROS, outre charges
avec possibilité de baisse de mise à prix de moitié
en cas de carence d'enchère

ADJUDICATION : LE MARDI 27 JUIN 2017 A 14 HEURES
à l'audience des Créés du Juge de l'Exécution Immobilier
du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse
au Palais de Justice
32, avenue Alsace Lorraine - 01000 Bourg-en-Bresse

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance
de Bourg-en-Bresse où il a été déposé

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un Avocat du Barreau de l'Ain
Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque
à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Ain,
de 10% du montant de la mise à prix

Pour extrait, M^e BERNASCONI Avocat Associé de la SELARL
BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST DE BOYSSON

818493300

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25
lpral@leprogres.fr

M^e BERNASCONI
Avocat Associé de LA SELARL
BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
DE BOYSSON
à Bourg-en-Bresse - 9, avenue Alsace Lorraine

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN CINQ LOTS

Cinq parcelles de terrain à bâtir

sises à Cormoz (01560) - Lieudit Petit Avignon

Lot un : Sur la commune de Cormoz (01560) - Petit Avignon

Une parcelle de terrain à bâtir, cadastrée : Section ZL Numéro 125

Lieu dit Petit Avignon pour 10a 68ca

Lot deux : Sur la commune de Cormoz (01560) - Petit Avignon

Une parcelle de terrain à bâtir, cadastrée : Section ZL Numéro 126

Lieu dit Petit Avignon pour 08a 47ca

Lot trois : Sur la commune de Cormoz (01560) - Petit Avignon

Une parcelle de terrain à bâtir, cadastrée : Section ZL Numéro 127

Lieu dit Petit Avignon pour 01a 88ca

Lot quatre : Sur la commune de Cormoz (01560) - Petit Avignon

Une parcelle de terrain à bâtir, cadastrée : Section ZL Numéro 128

Lieu dit Petit Avignon pour 07a 13ca

Lot cinq : Sur la commune de Cormoz (01560) - Petit Avignon

Une parcelle de terrain à bâtir, cadastrée : Section ZL Numéro 130

Lieu dit Channelles pour 10a 74ca

Les parcelles sont vierges de toute construction, constructibles,

ne dépendent pas d'un lotissement, ne sont pas viabilisées

SUR LES MISES A PRIX DE :

Lot 1 : 16 000 euros avec possibilité de baisse de mise à prix de moitié
en cas de carence d'enchère

Lot 2 : 13 000 euros avec possibilité de baisse de mise à prix de moitié
en cas de carence d'enchère

Lot 3 : 3 000 euros avec possibilité de baisse de mise à prix de moitié
en cas de carence d'enchère

Lot 4 : 11 000 euros avec possibilité de baisse de mise à prix de moitié
en cas de carence d'enchère

Lot 5 : 16 000 euros avec possibilité de baisse de mise à prix de moitié
en cas de carence d'enchère

Outre charges

CLAUSE DE REUNION

Chacun des lots de la présente vente sera successivement mis
aux enchères sur les mises à prix ci-dessus

Après adjudication séparée ou carence d'enchère éventuelle, les lots un,
deux, trois quatre et cinq, seront remis en vente en un lot unique
sur une mise à prix correspondant à l'addition :

- Soit des mises à prix en cas de carence d'enchère

- Soit des prix atteints sur la première adjudication de chacun des lots

- Soit des mises à prix des lots non adjudgés et des prix atteints
sur la première adjudication

En cas de carence d'enchère sur cette réunion, les adjudications des lots
séparés seront confirmées

Dans le cas contraire, l'acquéreur de la réunion des lots sera déclaré
adjudicataire du tout à la dernière enchère qu'il aura portée

ADJUDICATION LE MARDI 27 JUIN 2017 A 14 HEURES

à l'audience des Créés du Juge de l'Exécution Immobilier
du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse
au Palais de Justice
32, avenue Alsace Lorraine - 01000 Bourg-en-Bresse

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance
de Bourg-en-Bresse où il a été déposé

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un Avocat du Barreau de l'Ain
Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque
à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Ain,
de 10% du montant de la mise à prix

Pour extrait, M^e BERNASCONI Avocat Associé de la SELARL
BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST DE BOYSSON

818307300

VOTRE CONTACT

APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, Bernard REVILLON



DI 6 JUN 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ANNONCES LÉGALES

Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web. Profil acheteur. Plateforme de dématérialisation www.marchespublics.ledauphine-lesgales.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS Procédures adaptées COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FAUCIGNY-GLIÈRES Avis d'appel public à la concurrence

Président de la Ville - 74130 BONNEVILLE 97 51 56 - Fax : 04 50 97 51 73

Génie civil, réseaux secs, bordures Revêtements, signalisation, mobilier, espaces verts

Objet : aménagement enri de bus et point d'apport volontaire rue de la Monar (RD27) au droit du carrefour avec la rue des

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE Avis d'appel public à la concurrence

assurer sa transformation en un groupement solidaire. Conditions de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

10 % délai d'exécution 50 % prix Le délai de la notation est précisé dans le règlement de la consultation

M. Nicolas RUBIN Maire - 109, route du Centre - 74390 CHATEL Tél : 04 50 73 23 88

Remise des offres : 21/06/17 à 12 h 00 au plus tard, à l'adresse : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE

VILLE D'ÉVIAN-LES-BAINS Avis d'appel public à la concurrence

10 % délai d'exécution 50 % prix Le délai de la notation est précisé dans le règlement de la consultation

M. Nicolas RUBIN Maire - 109, route du Centre - 74390 CHATEL Tél : 04 50 73 23 88

Remise des offres : 21/06/17 à 12 h 00 au plus tard, à l'adresse : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE

VILLE D'ÉVIAN-LES-BAINS Avis d'appel public à la concurrence

15 % délai d'exécution 45 % prix Renseignements administratifs : COMMUNE DE CHATEL

M. Nicolas RUBIN Maire - 109, route du Centre - 74390 CHATEL Tél : 04 50 73 23 88

Remise des offres : 23/06/17 à 12 h 00 au plus tard, à l'adresse : COMMUNE DE CHATEL

AVIS Avis au public COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

